

1518.

Pierre de la Lande et Saubat de Segare, gardes de la monn<sup>e</sup> de Bayonne, adressent aux généraux maîtres une supplique pour rentrer dans les frais qu'ils ont faits pour s'enquérir, sur l'ordre des généraux, s'il y avoit aucun marchand ou changeur qui voulsist prendre la charge de la maistrise de lad. monn<sup>e</sup> de Bayonne, pour ce que cette monnoie estoit en chommaige.

(A. N. Carton Z, 1<sup>er</sup>, 602.)